



**HAL**  
open science

# Mobilités intersectorielles entre public et privé à l'aune des inégalités et des territoires scolaires à Marseille : ce que cache le “ zapping ”

Gwenaëlle Audren, Virginie Baby-Collin

► **To cite this version:**

Gwenaëlle Audren, Virginie Baby-Collin. Mobilités intersectorielles entre public et privé à l'aune des inégalités et des territoires scolaires à Marseille : ce que cache le “ zapping ”. Formation Emploi. Revue française de sciences sociales, 2021, 155, pp.117-140. 10.4000/formationemploi.9849 . hal-03512786

**HAL Id: hal-03512786**

**<https://hal.science/hal-03512786v1>**

Submitted on 4 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Mobilités intersectorielles entre public et privé à l'aune des inégalités et des territoires scolaires à Marseille : ce que cache le « zapping »**

GWENAËLLE AUDREN

*Maîtresse de conférences en géographie. Aix-Marseille Univ., CNRS, Telemme, France*

VIRGINIE BABY-COLLIN

*Professeure des universités en géographie. Aix-Marseille Univ., CNRS, Telemme, France*

## **Résumé : Mobilités intersectorielles entre public et privé à l'aune des inégalités et des territoires scolaires à Marseille : ce que cache le « zapping »**

Cet article questionne la mobilité intersectorielle entre enseignement public et privé des élèves du secondaire dans la ville de Marseille, et le terme de « zapping » est utilisé pour qualifier ces pratiques. À partir du traitement inédit d'une base de données – le suivi d'une cohorte d'élèves entrés en 6ème en 2009, jusqu'en 2014 –, il analyse la diversité des formes (du secteur public vers le privé ou inversement) et des pratiques sociales et spatiales de mobilité intersectorielle, en lien avec l'origine sociale, les résultats scolaires, l'orientation, les changements de cycle, et les territoires géographiques (localisation et type d'établissement). L'hétérogénéité du « zapping » scolaire dans le second degré révèle des formes de reproduction des inégalités socio-territoriales dans l'espace scolaire, renvoyant moins à des pratiques choisies qu'à des contraintes tant sociales que dépendantes d'une offre scolaire spécifique, discutant par la même la notion de « zapping » scolaire.

**Mots clefs** : cheminement scolaire, enseignement privé, enseignement public, enseignement secondaire, inégalité sociale, orientation scolaire-professionnelle

## **Abstract : Mobility between public and private schools in relation with inequalities and school territories in Marseille: What is “zapping” hiding?**

This article questions students' mobility between public and private school systems in the city of Marseille. The term “zapping” is used to describe these mobility practices. Based on a new database - the follow-up of a cohort of students who entered 6th grade in 2009, until 2014 - it

analyzes both the direction of mobility (from the public to the private sector or vice versa) and their social and spatial patterns, in relation to social origin, school results, orientation, changes in school cycles, and territories (in terms of location and type of schools). The heterogeneity of school “zapping” in secondary education reveals forms of reproduction of socio-territorial inequalities, referring less to chosen practices than to constraints that are both social and dependent on a specific school offer, thereby discussing the notion of school “zapping”.

**Keywords :** school paths, private education, state education, secondary education, social inequality, school guidance & vocational guidance

*Journal of Economic Literature* : **I 21**

*Traduction : autrices*

## **Introduction**

Les trajectoires de scolarisation des élèves dans le secondaire sont marquées par des inégalités plurifactorielles, renvoyant à trois registres complémentaires d’analyse : les variables sociologiques classiques actives dans la reproduction des inégalités sociales -milieu socioprofessionnel, environnement familial, origine, genre ; les facultés d’apprentissage et les résultats scolaires ; l’institution et l’offre éducative.

Cette dernière s’inscrit dans des territoires inégalement ségrégués, les réseaux de l’éducation prioritaire ayant pour objectif de corriger, par l’attribution de moyens spécifiques, les difficultés de certains établissements aux environnements et aux publics scolaires défavorisés, selon les caractéristiques de la carte scolaire. L’offre publique coexiste avec une offre privée qui, indépendante de la carte scolaire, a ses propres logiques de localisation. Diversifiée dans ses filières (générale, technologique, professionnelle) comme dans ses appartenances (confessionnelles ou laïques), l’offre privée permet aux familles de choisir leur école. Des travaux montrent qu’elle contribue aussi à l’accentuation de la ségrégation scolaire (Merle, 2012).

En France, la scolarisation des élèves dans le secteur privé est étonnamment stable depuis plus d’un demi-siècle : un peu moins de 17 % des effectifs si l’on additionne premier et second degré (Rouillard, 2011 ; van Zanten, Rayou, 2017), ce qui est proche de la moyenne européenne de 15 % (Nauze-Fichet, 2004). Les séries chronologiques de la DEPP<sup>[1]</sup> comptent 14 % des élèves du premier degré scolarisés dans le privé, leur part augmentant dans le

secondaire : 20 % des élèves en 1993, 21 % en 2018, les différences entre académies interrogeant les spécificités des contextes<sup>[2]</sup>.

L'académie d'Aix-Marseille ne se distingue pas de la moyenne nationale, mais dans les Bouches du Rhône, le secteur privé est plus important au lycée (25 % des élèves et 23 % dans l'académie) qu'au collège (22 % des élèves et 21 % dans l'académie). Dans le second degré en général, la part du secteur privé augmente légèrement entre 2006 et 2016 (+ 0,5 point) en France, un peu plus à Marseille (+ 1 point). Au niveau national, la part des PCS<sup>[3]</sup> favorisées est supérieure de 20 points dans les établissements privés par rapport aux établissements publics, écart que l'on retrouve à l'échelle de l'académie d'Aix-Marseille<sup>[4]</sup>.

Si les données de la DEPP caractérisent les profils des usagers permanents du public et du privé, on connaît peu, en revanche, les profils des élèves que la littérature appelle « *zappeurs* » (Langouët et Léger, 1994 ; Léger, 1997 ; Nauze-Fichet, *op. cit.*). La mobilité des élèves dans l'espace scolaire, entre secteurs d'enseignement, du public au privé et inversement, une ou plusieurs fois, au cours de la scolarité, qui définit ce « *zapping* », est bien plus importante que les taux de scolarisation dans le privé ne le laissent imaginer.

En effet, à l'échelle nationale, une famille sur deux (45 % dans le panel 1980 de la DEPP – Léger, 1990) a recours au secteur privé pour l'un au moins de ses enfants à un moment donné de sa scolarité. Dans le second degré, chaque année, 10 % des effectifs du privé se dirigent vers le public, et 3,5 % des effectifs du public se dirigent vers le privé : cette mobilité intersectorielle scolaire touche, sur l'ensemble de la scolarité, 40 % des élèves d'une génération, alors que seulement 7 % des élèves ont une scolarité « tout privé » du début à la fin de leur scolarité – respectivement 36 % et 10 % dans le panel 1980 de la DEPP (Toulemonde, 2017 ; Léger, 1997). Dans le secondaire, 29 % des élèves ont changé au moins une fois de secteur d'enseignement au niveau national (selon le panel de 1989 – Caille, 2004). Il existe ainsi une pratique très importante d'usages temporaires du privé, qui invite à approfondir la recherche sur les facteurs de cette mobilité dans l'espace scolaire.

Cela implique de faire un pas de côté par rapport à la littérature sur l'évitement scolaire, qui envisage depuis le secteur public les mobilités vers le privé, ou encore les mobilités intra-sectorielles (François et Poupeau, 2004 ; van Zanten, 2001), mais guère les mobilités du privé vers le public. Excluant les mobilités intra-sectorielles, nous interrogeons ici uniquement la mobilité intersectorielle des élèves dans l'espace scolaire (du public vers le privé et inversement), décrite dans les quelques travaux qui y sont consacrés par le terme de « *zapping* ». Ce dernier évoque une liberté de mobilité dans l'espace scolaire (comme on « *zappe* » avec sa télécommande pour passer d'une chaîne de télévision à l'autre), alors que les trajectoires répondent à des motivations variées, qui ne relèvent pas toujours du choix, et

n'ont plus grand-chose à voir avec les préoccupations religieuses qui ont pu être celles des usagers traditionnels du secteur privé (Léger, 1990).

Pour comprendre ces mobilités intersectorielles dans l'espace scolaire, il importe ainsi de prendre en compte tant les profils sociaux des élèves, leur inégale réussite scolaire (Langouët et Léger, 1995 ; Nauze-Fichet, *op. cit.*), que l'offre scolaire en ses territoires (Tavan, 2004), générale comme professionnelle, dans laquelle peuvent exister des formes de complémentarité entre secteur public et privé (Caro et Rouault, 2010 ; Rouillard, 2011).

Le terme de « zapping » est ici mis en discussion à l'aune des trajectoires des élèves, envisagées selon leurs changements de secteur de scolarisation (public ou privé) au cours de leur scolarité dans le second degré, ainsi que dans leur expression géographique en contexte urbain. À quels moments de la trajectoire scolaire et dans quels sens (du public vers le privé ou inversement) s'effectue cette mobilité intersectorielle ? Quel est le rôle de la distribution spatiale de l'offre scolaire, publique et privée, générale, technologique et professionnelle, dans les trajectoires des élèves en situation de mobilité intersectorielle ? Ces logiques s'apparentent-elles encore à des choix qui justifient le terme de « zapping » ?

Nous nous appuyons sur une enquête conduite à Marseille, une grande ville marquée par l'ampleur des inégalités socio-spatiales (le sud bourgeois s'opposant aux quartiers populaires du nord et du centre-ville), et par l'importance de la ségrégation scolaire comme du secteur privé (Audren 2012 ; Audren, Baby-Collin, Dorier, 2016).

Nous mobilisons la base de données FAERE<sup>[5]</sup>-2009 du Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, obtenue *via* une convention de partenariat. Exhaustive, cette base permet le suivi, de 2009 à 2014, des 10 240 élèves inscrits à Marseille en classe de 6<sup>ème</sup> en 2009<sup>[6]</sup>. La base renseigne, pour chaque élève, le sexe, l'année et le département de naissance, la nationalité, la catégorie socio-professionnelle des parents,<sup>[7]</sup> l'établissement d'inscription pour chaque année scolaire, le niveau d'études suivi, le retard scolaire éventuel, le résultat aux examens présentés. Nous pouvons ainsi interroger les différents registres invoqués dans l'analyse des inégalités scolaires (résultats, variables sociales, offre scolaire) au regard de la trajectoire. L'identification annuelle des établissements de scolarisation permet de conduire une approche spatialisée des mobilités dans l'espace scolaire, et de saisir les effets de territoires, en lien avec l'offre (type d'établissement, type de filière de formation), dans les trajectoires des élèves. À notre connaissance, cette étude exploratoire<sup>[8]</sup> inédite n'a pas été conduite dans d'autres académies, la base FAERE étant d'existence relativement récente et difficilement accessible aux chercheurs.

Après avoir envisagé les modalités du « zapping », c'est-à-dire le sens et les moments des changements de secteur d'enseignement observés dans les trajectoires des élèves, ainsi que le

rôle du contexte local (scolaire, social et urbain) dans les pratiques de mobilité intersectorielle, nous questionnons les déterminants socio-scolaires et géographiques de ce processus, en portant une attention particulière aux territoires scolaires affectés par ces mobilités, pour proposer en conclusion des perspectives ouvertes par cette recherche.

## 1. Trajectoires scolaires et mobilités public / privé

Les trajectoires principales des élèves de la cohorte mettent en évidence l'importance du « zapping », envisagé ici d'abord comme une simple catégorie descriptive de la mobilité intersectorielle entre public et privé.

### 1.1 Profils de « zappeurs »

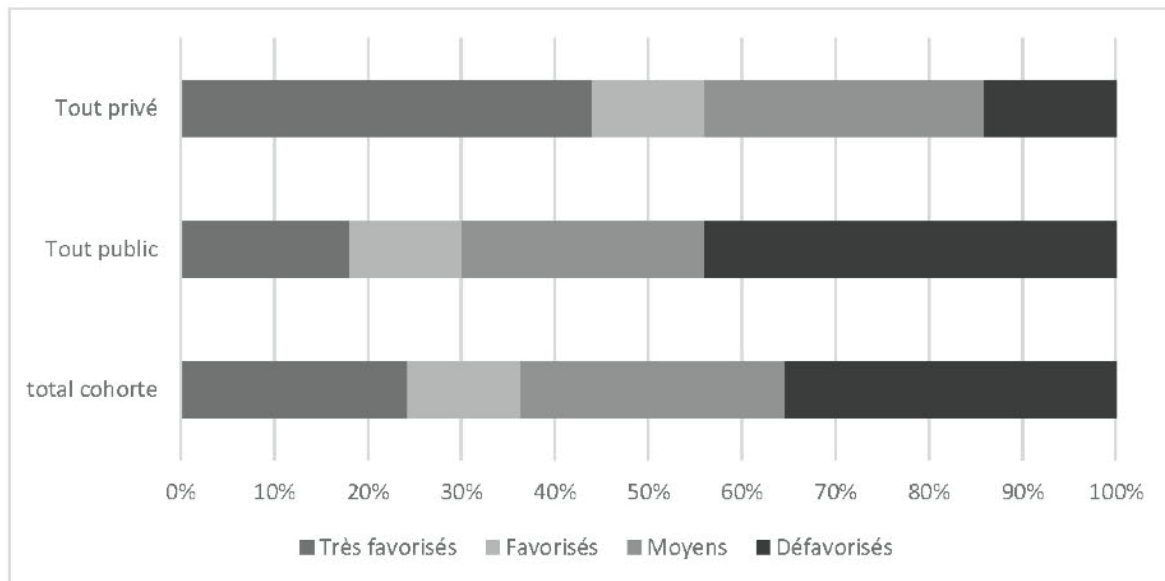
Deux trajectoires principales peuvent être distinguées au sein de la cohorte de 10 240 élèves de 6<sup>ème</sup> scolarisés à Marseille en 2009 :

1- élèves aux trajectoires continues ( $n = 8\ 000 = 78\ %$ ) qui ont suivi toute leur scolarité soit dans le secteur public [1a : 73 %], soit dans le secteur privé [1b : 27 %] ;

2- élèves que nous appellerons par commodité d'écriture les « zappeurs » ( $n = 2240 = 22\ %$ ) ayant réalisé un changement de secteur sur l'ensemble de la scolarité [87 % d'entre eux, « mono-zappeurs »], voire deux à quatre changements [13 % d'entre eux, « pluri-zappeurs »]<sup>[9]</sup>.

Le profil des élèves aux trajectoires continues se distingue fortement, socialement parlant, selon le secteur d'enseignement (**figure 1**). Classiquement, les élèves les plus favorisés sont surreprésentés dans les trajectoires tout privé, au détriment des élèves défavorisés, beaucoup plus nombreux dans les trajectoires tout public, où les proportions s'inversent.

**Figure 1. Profils sociaux des parents des élèves de la cohorte, selon le secteur de scolarisation**



**Lecture :** « Tout public » / « tout privé » : élèves inscrits en continu dans le secteur scolaire identifié entre 2009 et 2014. Les catégories socio-professionnelles sont celles de l'Éducation nationale ; nous avons retenu la catégorie du parent la plus élevée (L'Éducation nationale classe les PCS (profession et catégorie sociale) des deux responsables légaux des élèves en quatre catégories (Très favorisée, favorisée, moyenne, défavorisée). Lorsque les parents appartiennent à deux PCS différentes, nous avons retenu la catégorie du parent la plus élevée (par exemple, si le parent 1 appartient à la catégorie défavorisée et que le parent 2 appartient à la catégorie moyenne, nous avons attribué cette dernière).

**Exemple de lecture :** 24 % des élèves de la cohorte totale ont au moins un parent de la catégorie « très favorisée » ; 35 % des parents de catégorie « défavorisée ».

**Source :** base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix-Marseille (n = 10 240 élèves en 6ème).

**Tableau 2. Profil général des élèves de Marseille, inscrits en 6ème en 2009, selon le nombre de changements de secteur scolaire entre 2009 et 2014 (%).**

Indicateurs	Total élèves	Élèves sans changement de secteur (trajectoires continues)	1 changement (« mono-zappeurs »)	2 changements ou plus (« pluri-zappeurs »)
Défavorisés	35	36	31	36
Moyens	28	27	32	34
Favorisés	12	12	14	13
Très favorisés	24	25	23	17
Garçons	52	51	55	59
retard scolaire en 6ème	22	22	24	25
dans le public en 6ème	70	73	59	65
en éducation prioritaire en 6ème	40	42	33	37
en première en 2014	43	46	33	24
en 3ème ou 2nde en 2014	9	8	11	16
en CAP en 2014	10	7	18	21
en bac pro en	18	15	27	28

**Lecture [ligne du haut]** : 35 % du total des élèves ont des parents de CSP défavorisées (catégories éducation nationale) ; c'est le cas de 36 % des élèves qui ne changent pas de secteur, de 31 % des « mono-zappeurs », de 36 % des « pluri-zappeurs ». **Source** : base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix Marseille (n = 10 240 élèves en 6ème).

Le portrait des élèves « mono-zappeurs » est nuancé. Au regard de l'ensemble des élèves, ce sont un peu plus des garçons, des élèves de catégorie moyenne ou favorisée, accusant un peu plus que les autres un retard scolaire en 6ème, année où ils sont plus que les autres scolarisés



dans le secteur privé. Leur situation cinq années plus tard montre qu'ils sont moins nombreux en classe de première générale que l'ensemble, plus nombreux à avoir accru leur retard scolaire, et beaucoup plus nombreux en filière professionnelle, CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou lycée professionnel, où 45 % d'entre eux sont scolarisés (contre 22 % de ceux qui n'ont jamais changé de secteur scolaire).

Ces observations rejoignent les travaux mettant en évidence une certaine démocratisation des pratiques de mobilité intersectorielle, qui ne sont plus réservées à une élite sociale, mais révèlent une activation de cette pratique comme réponse à des difficultés scolaires (Nauze-Fichet, *op. cit.* ; Léger, 1990, 1997). Cette dernière conclusion s'applique particulièrement aux élèves « pluri-zappeurs ».

Les « pluri-zappeurs »<sup>[10]</sup> sont en effet plutôt des garçons, au retard scolaire en 6<sup>ème</sup> plus important que toutes les autres catégories d'élèves, issus de groupes sociaux plutôt défavorisés et de classes moyennes. Leur situation scolaire cinq années plus tard montre un accroissement de leur retard scolaire ; moins d'un quart d'entre eux sont en classe de première, ce qui les distingue fortement de toutes les autres catégories d'élèves, et près de la moitié sont en CAP ou bac pro (**tableau 2**). Ainsi, le « pluri-zapping » renvoie à des trajectoires masculines de difficultés scolaires déjà observables pour une part à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, aggravées au cours de la scolarité, débouchant sur une très forte orientation vers les filières professionnelles.

Afin de poursuivre l'observation de ces dynamiques, interrogeons le sens de la mobilité intersectorielle ainsi que le moment de la scolarité où elle intervient.

## 1.2 Sens et moment des mobilités intersectorielles

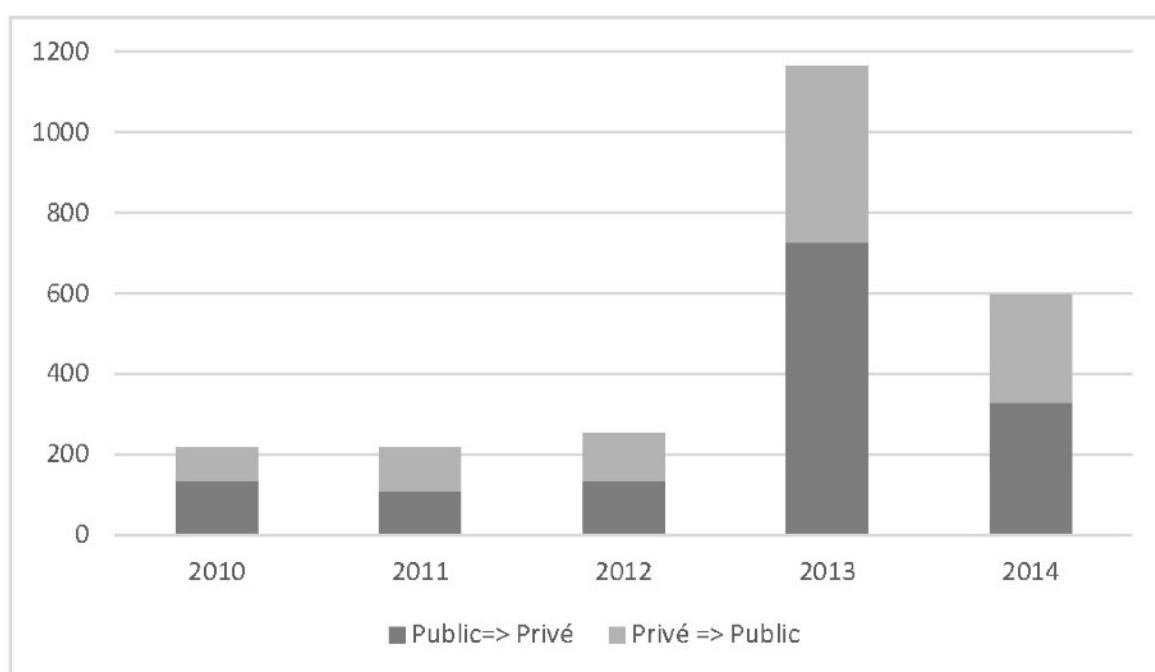
Le changement de secteur touche, relativement, plus les élèves scolarisés dans le privé en 6<sup>ème</sup> (30 % d'entre eux) que ceux du public (19 % d'entre eux), même si les élèves issus du secteur public restent numériquement les plus nombreux à changer de secteur au cours de leur scolarité. Le nombre de changements de secteur (**figure 3**) est stable durant les années collège (un peu plus de 200 changements en moyenne, soit entre 9 et 12 % de l'effectif), ce qui est conforme aux travaux existants (Langouët et Léger, *op. cit.* ; Toulemonde, *op. cit.*).

Cette pratique est en réalité surtout concentrée (pour près des trois quarts des élèves) pendant les années lycée (2013 et 2014) ; près de la moitié des mobilités ont lieu l'année de l'entrée théorique en lycée (2013), ce qui témoigne du rôle fondamental des changements de cycle et

des moments d'orientation majeurs (fin de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>) dans ces mobilités, comme l'ont souligné aussi les travaux sus-cités.

Au lycée (années 2013 et 2014), le nombre absolu d'élèves qui changent de secteur est plus important depuis le public que depuis le privé, ce qui correspond à une inversion de la tendance observée au collège. L'analyse territoriale de la mobilité intersectorielle permet de compléter ces observations.

**Figure 3. Sens et moment du changement de secteur (en nombre d'élèves)**



**Lecture :** en 2014 (entrée théorique en classe de première), 598 ont changé de secteur : 328 du public vers le privé et 270 du privé vers le public. **Source :** base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix-Marseille ; élèves avec changement de secteur scolaire (n = 2 240).

### 1.3. Rôle des contextes de scolarisation en 6<sup>ème</sup>

L'offre scolaire au niveau des collèges à Marseille se caractérise à la fois par une proportion élevée d'établissements privés – en 2009 plus d'un tiers de l'offre privée académique (33 collèges sur 89) est localisée à Marseille, et le privé y scolarise 29 % des collégiens – ; et par

un nombre important d'établissements REP+<sup>(111)</sup> : 33 collèges dans l'académie, dont 23 dans la ville de Marseille (Audren, *op. cit.* ; Audren, Baby-Collin, Dorier, *op. cit.*).

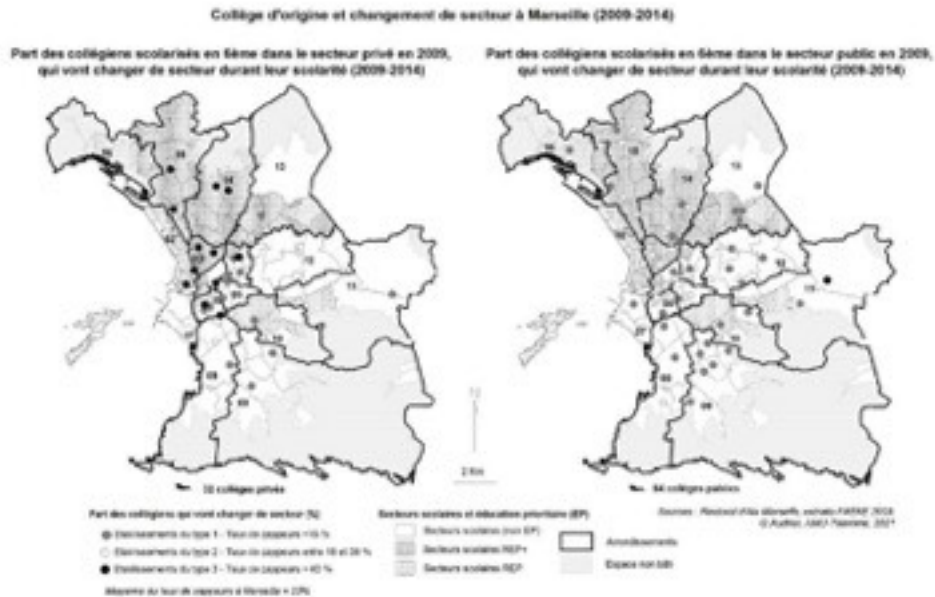
Une typologie des collèges municipaux, fondée sur l'importance différenciée des élèves qui vont changer de secteur pendant leur scolarité secondaire, croisée avec le type d'établissement (public ou privé, appartenance ou non au réseau de l'éducation prioritaire), permet d'appréhender l'effet des territoires sur les trajectoires des élèves (**tableau 4 et planche cartographique 1**).

**Tableau 4. Typologie des collèges marseillais selon la part d'élèves « zappeurs » (2009-2014)**

	Nombre d'établissements	Part d'élèves de la cohorte 2009
Type 1 : Taux de « zappeurs » ≤ 15 %	30	36 %
Type 2 : Taux de « zappeurs » entre 16 et 39 %	45	53 %
Type 3 : Taux de « zappeurs » > 40 %	14	11 %
Total	89	100 %

**Lecture** : Dans le type 1, 30 établissements scolarisent, en 2009, 3 694 élèves, soit 36 % de l'effectif scolarisé en 6<sup>ème</sup> à Marseille en 2009 ; moins de 15 % de leurs élèves vont connaître des pratiques de mobilité intersectorielle entre 2009 et 2014. **Source** : base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix-Marseille.

## Planche cartographique 1



Représentant près du tiers de l'offre des collèges marseillais, le type 1 caractérise des établissements dont les élèves vont très peu changer de secteur scolaire. On y distingue deux profils :

Tout d'abord (**type 1a**), des établissements favorisés, souvent des cités scolaires<sup>[12]</sup> privées d'élite (sociale et scolaire), des établissements privés confessionnels (judaïque et francoarménien) et les deux seules cités scolaires publiques de la ville, se distinguent par une nette surreprésentation des élèves très favorisés, en particulier pour le secteur privé. Ici se joue la continuité des trajectoires au sein du même secteur, mais surtout dans les mêmes établissements du collège (voire du primaire) au lycée.

Ensuite (**type 1b**), et de façon majoritaire dans ce type 1, les collèges publics REP + des quartiers populaires du nord et du centre-ville accueillent un public scolaire très défavorisé, qui connaît des trajectoires majoritairement continues dans le secteur public (pour 93 % d'entre eux). La majorité des élèves sont orientés vers la filière professionnelle (56 %) et malgré la similarité des publics et des trajectoires scolaires post-collège, on observe des mobilités géographiques différenciées selon la localisation des collèges d'origine. Disposant d'un réseau de transport urbains dense, les élèves scolarisés dans les collèges de centre-ville se répartissent, à l'entrée au lycée, dans un grand nombre d'établissements publics situés dans toute la ville alors que ceux qui sont scolarisés dans les quartiers nord, où l'offre de transport

en commun est limitée, se regroupent dans un nombre moins important d'établissements publics, situés dans les arrondissements voisins.

Le **type 2** regroupe la moitié des collèges marseillais, à partir desquels le changement de secteur scolaire est moyennement pratiqué (de 16 à 39 %, pour une moyenne générale à 22 %). L'offre publique est plus représentée que le privé (23 sur 45 collèges) et se caractérise par des établissements défavorisés et socialement mixtes. Bien que moins nombreux, les collèges privés de ce groupe accueillent un public plus favorisé, dont une part importante est scolarisée dans des cités scolaires de centre-ville.

Enfin, le **type 3** regroupe 14 établissements scolarisant 11 % des élèves de la cohorte, au profil défavorisé et socialement mixte. Principalement privés, ils sont situés dans les quartiers populaires du centre-ville et les quartiers nord. Le taux d'élèves en mobilité intersectorielle y dépasse 40 %, voire plus de 50 % pour les plus défavorisés (privés anciennement classés REP+). Les trajectoires post-collège des élèves diffèrent en fonction de l'orientation et de l'ampleur des mobilités géographiques au moment de l'entrée en lycée : les élèves du 15<sup>ème</sup> arrondissement ont ainsi une mobilité géographique plus faible que ceux du 3<sup>ème</sup>. Cela est dû, d'une part, à l'orientation (plus de la moitié des élèves du 15<sup>ème</sup> sont orientés dans deux lycées généraux et technologiques à proximité tandis que la majorité de ceux du 3<sup>ème</sup> sont orientés en filière professionnelle dans plusieurs établissements de la ville) ; d'autre part, à l'accessibilité des établissements (proximité du métro, et autres transports en commun dans l'arrondissement central du 3<sup>ème</sup>).

Cette typologie depuis les collèges révèle ainsi l'influence des caractéristiques sociales, scolaires et urbaines du contexte local sur les formes et les modalités des trajectoires des élèves en mobilité intersectorielle, en insistant sur leur accès à la mobilité et l'accessibilité des établissements. Vue depuis le collège de scolarisation des élèves en classe de 6<sup>ème</sup> en 2009, la part des changements de secteur entre 2009 et 2014 est plus faible depuis les établissements (publics ou privés) des quartiers socialement homogènes, qu'il s'agisse des quartiers populaires du nord et du centre-ville (14, 15<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements), où l'offre scolaire est principalement composée d'établissements REP+, ou des quartiers les plus favorisés du 8<sup>ème</sup> au sud de la ville.

Les collèges publics à partir desquels les élèves développent des pratiques de mobilité intersectorielle supérieures à la moyenne sont des établissements socialement mixtes de quartiers périphériques de profils sociaux mélangés, notamment à l'est dans les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

Mais c'est principalement depuis les collèges privés les plus populaires, situés dans les quartiers nord et du centre-ville (notamment ceux de l'éducation prioritaire en 2009), que les

élèves du privé développent des fortes pratiques de changement de secteur. Cette tendance ne se retrouve pas du tout de l'autre côté de l'échelle sociale, notamment depuis les cités scolaires privées d'élite, dans lesquelles les élèves ont des trajectoires continues dans le privé. Ces premiers éléments de réflexion invitent à spécifier les profils des élèves « zappeurs » selon leur secteur de scolarité d'origine (public ou privé), mais aussi à analyser plus précisément le moment de l'activation du changement de secteur, beaucoup plus massif à l'entrée au lycée, et selon des dynamiques intersectorielles inversées par rapport au collège. L'analyse territoriale peut alors être éclairée à partir des territoires scolaires (c'est-à-dire des espaces de recrutement effectif) des établissements d'arrivée, là où les élèves sont scolarisés en 2014 (terme de notre cohorte). C'est l'objet du second temps de la réflexion.

## **2. Déterminants socio-scolaires et géographiques des mobilités intersectorielles**

Observées cinq années après l'entrée du 6<sup>ème</sup> comme nous le permettent les données de la cohorte, les mobilités intersectorielles peuvent être analysées au prisme des résultats des élèves, de leur orientation scolaire, et de la structuration de l'offre éducative dans le territoire municipal marseillais, aux effets particulièrement forts sur les changements de secteurs scolaires des adolescents au lycée.

### **2.1 Résultats scolaires, orientations et milieux sociaux**

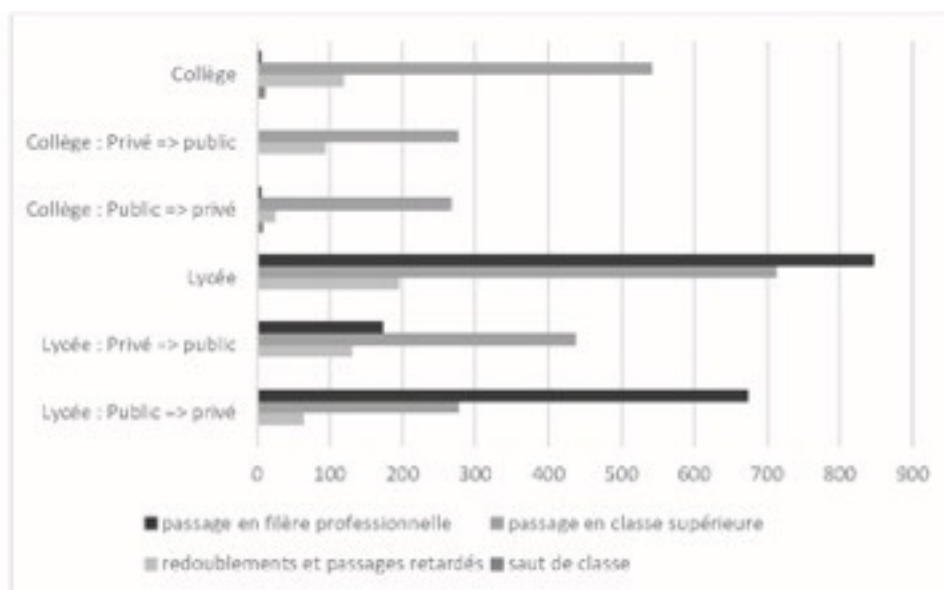
Les élèves « mono-zappeurs » sont, conformément à la littérature, des élèves au profil général plus marqué de classes moyennes et favorisées que l'ensemble de la cohorte (**tableau 2**), ce que l'on observe bien dans le sens public vers privé : les défavorisés représentent 42 % des élèves du secteur public en 6<sup>ème</sup>, et seulement 32 % de ceux qui partent du public vers le privé. Toutefois, ceux qui partent du privé vers le public ont des profils plutôt moins favorisés que la cohorte d'élèves scolarisés dans le privé.

Ces dynamiques tendent à renforcer une spécialisation des catégories sociales plus favorisées dans le privé, et moins favorisées dans le public<sup>[13]</sup>, ce qui confirme les résultats de travaux antérieurs : le coût de la scolarité du privé peut renforcer une spécialisation sociale du secteur<sup>[14]</sup> ; les stratégies d'investissement dans la scolarité amenant à des choix scolaires de changement de secteur des jeunes sont plus fortes chez les catégories sociales favorisées ; l'offre scolaire privée est plus dense dans les territoires socialement favorisés, et facilite la mobilité des élites, au contraire des quartiers plus populaires (Audren et Lorcerie, 2013 ; Audren et Baby-Collin, 2017).

Les élèves de notre cohorte qui changent de secteur scolaire sont moins issus de l'éducation prioritaire dans l'ensemble (un tiers d'entre eux, alors que 40 % des élèves de 6<sup>ème</sup> sont scolarisés en éducation prioritaire en 2009), mais, par rapport à leur secteur de scolarisation initiale, ils sont davantage issus du secteur privé (la ville ayant aussi la particularité d'avoir, en 2009, certains établissements privés en éducation prioritaire). Ceci confirme l'idée d'un renvoi des élèves en difficulté du privé vers le public, mise en évidence par des travaux antérieurs (Léger, 1990, 1997, Nauze Fichet, *op. cit.*).

La plus faible mobilité depuis les établissements publics en éducation prioritaire renvoie, quant à elle, au coût des études privées, au capital culturel des familles, moins tourné vers la mobilité intersectorielle dans les milieux défavorisés, et à une offre scolaire privée souvent moins dense dans les quartiers populaires.

**Figure 5. Résultats scolaires, orientation, sens et moment du changement de secteur**



**Lecture [ligne du haut] :** Sur le nombre total de mouvements de secteur observés dans la cohorte d'élèves au collège, cinq ont eu lieu à l'occasion d'un passage en filière professionnelle (Cap, bac pro, filière apprentissage), 542 lors d'un passage ordinaire en classe supérieure, 119 à l'occasion d'un redoublement, 10 à l'occasion d'un saut de classe.

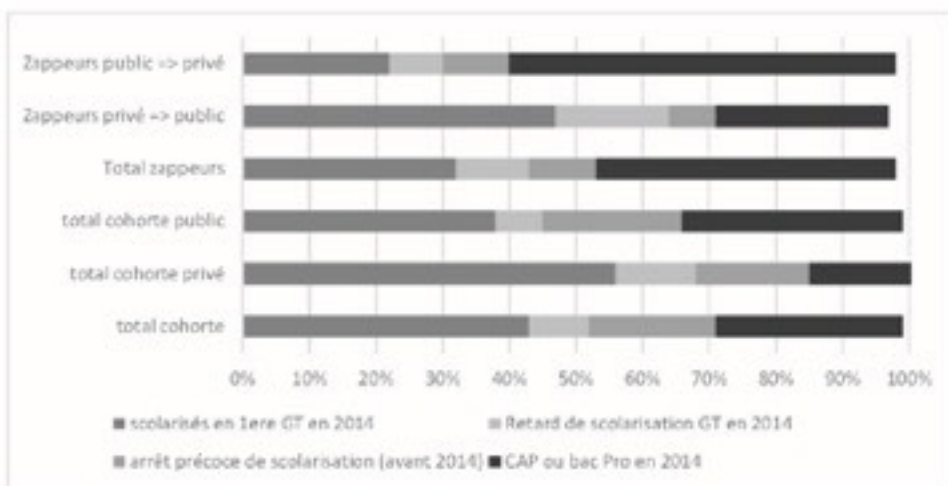
**Source :** base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix-Marseille (n = 2 433 événements de « zapping » entre 2009 et 2014 au sein de la cohorte d'élèves qui étaient en 6<sup>ème</sup> en 2009).

Si le retard scolaire en 6<sup>ème</sup> accroît les pratiques de mobilité intersectorielle, comme l'ont montré d'autres travaux, les résultats scolaires et les orientations jouent un rôle primordial dans le moment de son activation (**figure 5**). Au collège, les élèves changent de secteur en passant dans la classe supérieure pour 80 % d'entre eux. À la suite d'un redoublement (un peu moins de 20 %), les mobilités du privé vers le public sont plus marquées, en part relative, que dans le sens inverse, semblant indiquer que les passerelles du public vers le privé suite à un redoublement sont moins aisées : l'hypothèse que l'on quitte le secteur privé (de manière choisie ou contrainte par l'établissement) en raison de difficultés scolaires se confirme.

Au lycée (incluant le passage collège/lycée), la moitié des mobilités intersectorielles sont liées à une orientation vers les filières professionnelles (CAP ou lycée professionnel), et beaucoup moins à des redoublements (11 %). Toutefois, la différence du sens de la mobilité est ici considérable : les élèves qui passent du privé au public le font pour 60 % d'entre eux dans le cadre de la poursuite d'une scolarité ordinaire en lycée général ou technologique ; le reste se répartissant entre redoublants et orientés en filière professionnelle. En revanche, dans le sens public vers privé, les deux-tiers des changements de secteur sont en lien avec une orientation vers une filière professionnelle, CAP ou lycée professionnel, et moins de 6 % sont liés à un redoublement.

Ceci confirme les travaux de Caro et Rouaut (*op. cit.*), relatifs à l'importance des mobilités dans le sens public vers privé, liées à des orientations en filières professionnelles au lycée. Ce résultat est conforté par l'observation de la situation scolaire des élèves mobiles en bout de trajectoire, en 2014, au regard de l'ensemble des élèves (**figure 6**).

**Figure 6. Type de scolarisation en 2014 selon le secteur de scolarisation et les pratiques antérieures de mobilité intersectorielle**





**NB** : le total des catégories n'atteint pas 100 % car nous avons exclu d'autres types mineurs de scolarité pour cette analyse.

**Lecture [ligne du bas]** : Sur le total de la cohorte d'élèves qui étaient scolarisés à Marseille en 2009, leur situation en 2014 est la suivante : 43 % sont scolarisés en 1ere générale et technologique ; 9 % sont en filière générale ou technologique, mais en retard de scolarisation (en 2<sup>nde</sup>, en 3<sup>eme</sup>) ; 19 % ont arrêté leur scolarité ; 28 % sont en filière professionnelle (CAP ou bac Pro).

**Lecture [ligne du haut]** : Sur le total des « zappeurs » [public => privé], en 2014, 22 % sont scolarisés en 1ere générale et technologique ; 8% sont en filière générale ou technologique, mais en retard de scolarisation (en 2<sup>nde</sup>, en 3<sup>eme</sup>) ; 10 % ont arrêté leur scolarité ; 58 % sont en filière professionnelle (CAP ou bac Pro).

**Source** : base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix-Marseille (n = 10 240 élèves qui étaient en 6<sup>ème</sup> en 2009).

Sur l'ensemble de la cohorte, la scolarisation en lycée général et technologique en 2014 domine, dans des proportions beaucoup plus marquées pour les élèves du privé (68 %) que pour ceux du public (45 %) ; la scolarisation en filière professionnelle est plus forte pour les élèves qui ont fait leur scolarité dans le public (33 %) plutôt que dans le privé (16 %).

Pour les élèves qui ont changé de secteur, l'ampleur de la scolarisation en filière professionnelle en 2014 (45 %, soit 17 points de plus que le total de la cohorte) est frappante. Le phénomène est considérable pour ceux qui ont quitté le public vers le privé (58 %, soit 32 points d'écart avec ceux qui ont fait une mobilité dans l'autre sens). Il y a ainsi une différence radicale entre le public des élèves du secteur privé en 2014 (16 % seulement sont en filière professionnelle) et celui des élèves « zappeurs » scolarisés dans le privé à cette même date (58 %).

Ces résultats interpellent quant au rôle de l'offre scolaire en lycée, et en particulier sur l'importance du secteur privé professionnel dans les mobilités intersectorielles des élèves, qui sont très majoritairement activées lors du passage au lycée.

## **2.2 Les territoires scolaires du changement de secteur au lycée**

Poursuivant l'analyse territoriale, nous observons désormais les établissements de scolarisation des élèves de la cohorte et de ceux qui ont changé de secteur, en 2014, au niveau des lycées. Les élèves toujours scolarisés en 2014 (n = 8273) se répartissent dans 142 établissements du département<sup>[15]</sup>, dont 94 à Marseille. L'offre scolaire des lycées y est composée de structures privées (49 sur 80) qui scolarisent une minorité des effectifs (un tiers), et d'établissements publics, moins nombreux et généralement de plus grande taille, qui en scolarisent les deux tiers. Les élèves qui ont effectué un changement de secteur sont

toutefois surreprésentés dans les établissements privés (56 %, contre 35 % de la cohorte d'ensemble) par rapport aux publics (44 %, contre 65 % de la cohorte d'ensemble). Comment expliquer cette concentration ?

Ces élèves se répartissent dans 52 établissements (**planche cartographique 2, tableau 7**), soit l'essentiel des lycées publics (30 sur 31), et un peu moins de la moitié des établissements privés (22 sur 49). La dispersion de ces élèves est grande dans les lycées publics, mais dans des proportions assez limitées variant de 8 à 27 % des effectifs des établissements en 2014. Ils se retrouvent dans un nombre plus limité d'établissements privés, concentrés dans les arrondissements centraux (où l'offre scolaire privée est plus dense et accessible) : certains établissements accueillent plus de 50 % d'élèves ayant changé de secteur au sein de leurs effectifs.

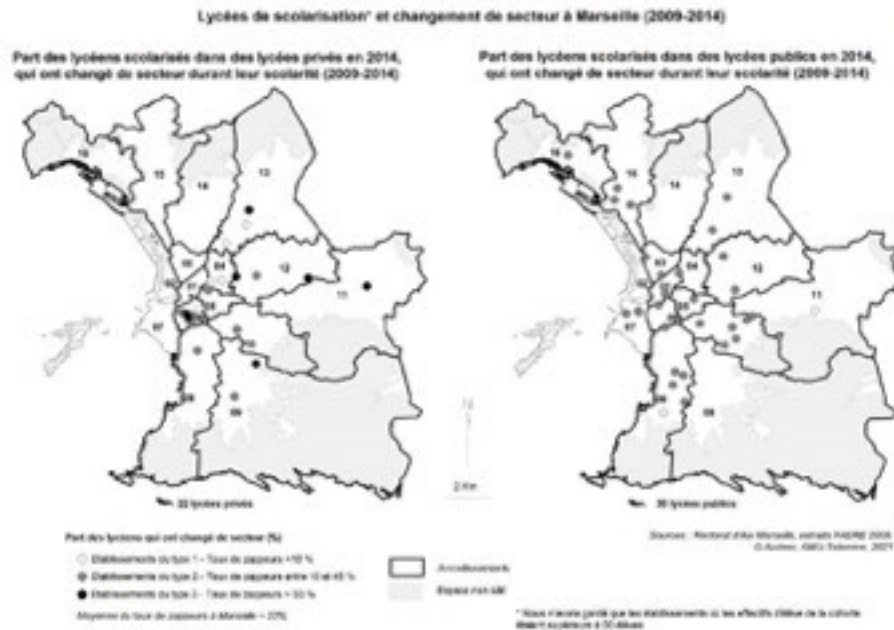
**Tableau 7. Typologie des lycées marseillais selon la part de « zappeurs » au sein de leurs effectifs en 2014**

	Nombre d'établissements*	Part d'élèves de la cohorte 2009
Type 1 : Taux de « zappeurs » <10%	8	13 %
Type 2 : Taux de « zappeurs » entre 10 et 45%	37	78 %
Type 3 : Taux de « zappeurs » > 50%	7	9 %
Total	52	100 %

\*Nous ne retenons que les 52 établissements scolarisant plus de 50 élèves de la cohorte 2009.

**Lecture :** Dans le groupe 1, qui regroupe les établissements scolarisant moins de 10 % d'élèves « zappeurs », on compte huit établissements, qui scolarisent en 2014, 887 élèves de la cohorte 2009 encore scolarisés en 2014, soit 13 % des élèves. **Source :** base FAERE 2009-Marseille, Rectorat Aix-Marseille.

## Planche cartographique 2



**Le type 1** (huit établissements), aux faibles proportions de « zappeurs », fait écho au type 1 identifié pour les collèges *supra* et regroupe des cités scolaires (publiques et privées) favorisées de la ville, se distinguant par la concentration d'élèves très favorisés, aux trajectoires continues d'excellence<sup>[16]</sup> au sein de la même cité scolaire. À l'entrée au lycée, on observe ici peu de diversification des publics, mais plutôt une continuité des pratiques scolaires antérieures, plus marquée dans le secteur privé. Ainsi 73 % des élèves de 6<sup>ème</sup> des cités scolaires privées d'élite y sont encore scolarisés en 1<sup>ère</sup> (93 % des élèves de la cité scolaire publique renommée de la ville). L'orientation en filière générale est largement majoritaire (plus de 80 %), voire systématique dans le privé. Quand ils ne restent pas dans leur établissement d'origine, ces élèves s'inscrivent dans des établissements de la ville de même niveau social, au sud et à l'est, et on ne trouve aucun élève dans des établissements populaires des quartiers nord ou du centre-ville populaire.

**Le type 2** fait lui aussi écho au type 2 identifié pour les collèges et concentre la majorité de l'offre scolaire publique des lycées (les établissements privés y sont plus faiblement représentés) : sur trente-sept établissements, huit sont privés, et vingt-neuf publics. Les lycées professionnels publics spécialisés, proposant un nombre restreint de formations, ont des taux de « zappeurs » plutôt bas. Les grands lycées d'enseignement général et technologique des différents quartiers de la ville et les deux plus grands lycées polyvalents publics scolarisent

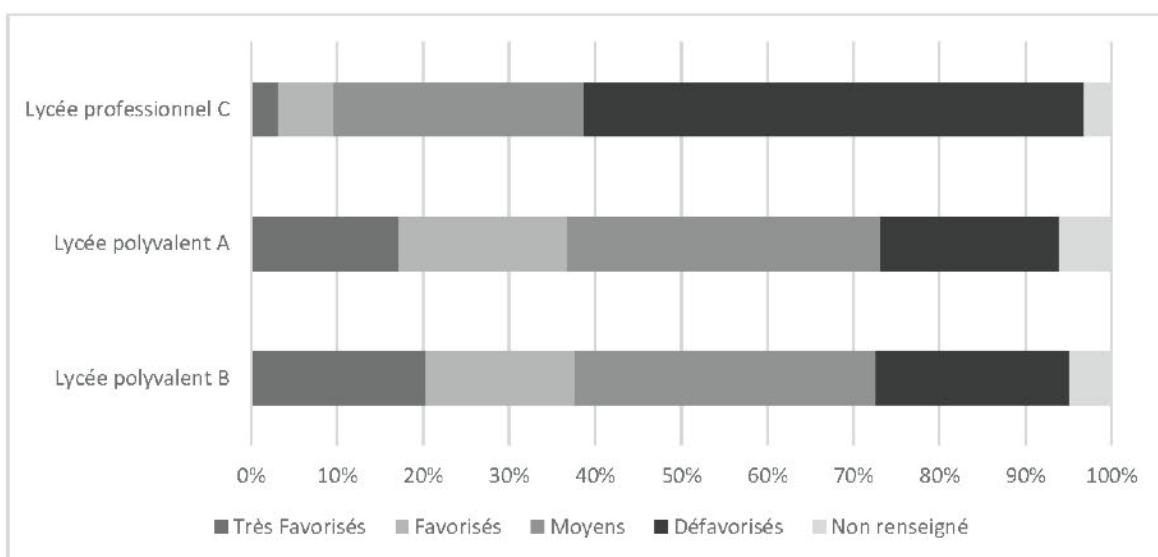
une proportion d'élèves ayant changé de secteur plus élevée que la moyenne, pouvant s'expliquer par leur capacité d'accueil importante et l'ampleur de leur aire de recrutement, ainsi que par la diversité des filières de formation proposées.

À l'intérieur de ce groupe, les établissements qui scolarisent une part plus importante d'élèves « zappeurs » (supérieure à 30 %) appartiennent au secteur privé. Certains proposent une grande diversité de filières, du général au technologique, en passant par le professionnel, ce qui attire un public varié. D'autres ont des atouts liés à leur localisation et leur accessibilité, comme ce nouveau lycée du 12<sup>ème</sup> arrondissement, idéalement situé en face d'un arrêt de métro, récemment ouvert dans un secteur urbain en pleine recomposition territoriale, qui attire des familles de classes moyennes et favorisées.

**Le type 3** (sept établissements) regroupe principalement des lycées professionnels et polyvalents privés accueillant une part très importante d'élèves ayant effectué une ou plusieurs mobilités intersectorielles dans des formations spécialisées variées.

Ce sont des établissements de ce dernier type qui ont particulièrement retenu notre attention. Les lycées A, B et C (**figure 8**) sont les trois établissements de la ville qui scolarisent la proportion la plus importante d'élèves « zappeurs » (respectivement 67 %, 71 % et 74 % de leurs élèves ont changé de secteur au cours de leur scolarité).

**Figure 8. Profil social des parents des élèves des trois lycées privés accueillant la plus grande majorité d'élèves « zappeurs » (type 3)**



**Lecture :** 3,2 % des élèves du lycée C ont au moins un parent de catégorie très favorisée.

**Source :** Base APAE 2017, Rectorat Aix-Marseille.

Situé dans le quartier populaire de Saint-Jérôme dans le nord de la ville, le lycée privé C (**figure 8**) est le seul établissement professionnel de son arrondissement. Labellisé lycée des métiers des services aux entreprises et à la personne, il propose une grande diversité des filières avec une majorité de CAP et quelques bac pro. La plupart des élèves qui y sont scolarisés, peu mobiles dans l'espace scolaire, ont eu une trajectoire continue<sup>[17]</sup> dans des collèges publics de l'éducation prioritaire (58 %) situés dans les environs. Un grand nombre (39 %) accusait un retard scolaire dès la 6<sup>ème</sup>, au sein de familles défavorisées et de catégories moyennes. Le recours au privé intervient après la 3<sup>ème</sup> (pour 75 % des élèves), vers le seul lycée professionnel de proximité, dans des filières de bacs professionnels (pour 62 %) ou de CAP (38 %).

À l'inverse, les élèves du lycée polyvalent A, seul établissement professionnel d'un quartier favorisé du 12<sup>ème</sup> arrondissement, proposant des spécialités dans les métiers de l'accueil, du commerce et de la vente, ainsi que des filières technologiques (biotechnologie et en biologie médicale), ont un moindre retard scolaire en 6<sup>ème</sup> (12 %), ne viennent pas de collèges de l'éducation prioritaire et ont un profil plus favorisé. Cette différenciation renvoie aussi aux filières proposées : pas de CAP, la majorité des élèves sont inscrits en bac professionnel.

Le cas particulier du lycée B, situé dans les quartiers favorisés du sud de la ville (9<sup>ème</sup> arrondissement), confirme le rôle de la structure de formation dans les pratiques de mobilité intersectorielle. Cette cité scolaire diffère de celles du type 1, car la part des élèves qui ont changé de secteur y est très importante (71 %). Ceci peut être lié à la spécificité de l'offre de formation, car le lycée propose un grand nombre de filières professionnelles et peu de filières générales. C'est aussi le seul établissement proposant des filières technologiques et professionnelles diversifiées dans les quartiers sud<sup>[18]</sup>. Comme dans les établissements du même type, la majorité des élèves passent dans le privé à l'entrée en lycée (65 %) après avoir eu des trajectoires continues dans les collèges publics environnants. Sur les 91 élèves de 6<sup>ème</sup> scolarisés dans la cité scolaire en 2009, seuls huit y sont toujours en 2014, la majorité ayant quitté l'établissement au moment du passage au lycée pour poursuivre des études générales dans les lycées d'enseignement général et technologique publics et privés de proximité.

Le renouvellement du public scolaire entre le collège<sup>[19]</sup> et le lycée (arrivée massive d'élèves ayant changé de secteur et de catégories défavorisées) transforme la mixité sociale de l'établissement. Le lien est fort entre structure de formation et composition sociale du public scolaire.

Dans les trois lycées observés, la grande majorité de la population scolaire, et plus encore de la population ayant changé de secteur de scolarité, est féminine (à plus de 70 %), contrairement aux profils classiques des « zappeurs » (**tableau 2**) ; la majorité des spécialités

offertes dans ces établissements sont liées à la santé, aux soins à la personne, aux relations clients, à la cuisine ou la restauration, la gestion, le commerce, l'administration, en CAP ou filière professionnelle du baccalauréat.

Deux types de logiques, liées à la proximité géographique, influent ainsi sur les trajectoires d'élèves « zappeurs » à leur entrée au lycée. D'une part, un grand nombre de lycées publics scolarisent une part importante de la cohorte, selon les logiques de la carte scolaire (établissements de type 2, avec un taux d'élèves « zappeurs » autour de la moyenne), notamment dans les voies générales et technologiques. D'autre part, les élèves qui n'accèdent pas aux voies générales et technologiques d'établissements de quartiers dans lesquels l'offre publique professionnelle n'est pas représentée ont recours au secteur privé des environs (établissements de type 3).

La situation géographique des établissements et l'ampleur de l'offre scolaire jouent ainsi un rôle fondamental pour comprendre les trajectoires d'élèves « zappeurs ». Les trois établissements illustrés dans le type 3 sont en effet les seuls lycées professionnels de leurs quartiers, voire de leurs arrondissements. Leur implantation se trouve ici en creux de l'offre publique professionnelle, dans des territoires où cette dernière est absente, dans une forme de complémentarité avec elle.

Ces établissements ont alors une capacité d'attraction relativement forte car ils se positionnent comme l'une des seules alternatives pour des élèves qui n'accèdent pas aux voies générales et technologiques, et/ou qui sont peu mobiles dans l'espace scolaire. Face à ce qui relève non d'un choix scolaire, mais bien d'une forme de contrainte imposée par les spécificités de l'offre, on peut remettre ici en question le sens du terme de « zappeur » pour qualifier ces élèves, pour lesquels c'est moins une décision de changer de secteur scolaire (public /privé) qui motive la mobilité intersectorielle, qu'une absence de choix, et donc une mobilité imposée, pour poursuivre des études en voie professionnelle offertes uniquement par le secteur privé à proximité.

### **Conclusions et perspectives : un « zapping » qui masque des disparités territoriales dans l'offre de formation**

La mobilité intersectorielle des élèves dans l'espace scolaire répond-elle à un choix, est elle contrainte ? Que révèle-t-elle des politiques éducatives et des relations entre les secteurs scolaires public et privé ? Les logiques de cette mobilité entre secteur public et privé dans le second degré, qui touche 22 % de la cohorte étudiée à Marseille, impliquent de distinguer le sens et le moment où elle intervient.

Alors que le « pluri-zapping » caractérise plutôt des trajectoires de jeunes garçons en retard scolaire, accumulant des échecs scolaires, issus de milieux socialement défavorisés, et

orientés *in fine* en formation professionnelle, le « mono-zapping » répond à des dynamiques plus variées.

Depuis le secteur privé vers le public, le « mono-zapping » concerne plutôt des élèves défavorisés, et en retard scolaire, ce que l'on peut attribuer à des trajectoires d'échec dans le privé. Depuis le secteur public vers le privé, si l'on trouve plus d'élèves en retard scolaire, ils appartiennent plutôt aux classes moyennes et favorisées. Les mobilités semblent renforcer une spécialisation sociale plus favorisée du privé. Ces trajectoires nous informent aussi en creux sur les trajectoires continues au sein des mêmes secteurs d'enseignement, dont on sait qu'elles sont socialement différenciées.

Toutefois, notre analyse montre que le moment principal du changement de secteur scolaire s'opère lors de l'entrée en lycée (72 % des changements de secteur), ce qui souligne l'importance cruciale à la fois du changement de cycle et de l'orientation dans la mobilité intersectorielle. En particulier, l'orientation d'élèves de collèges publics vers des lycées professionnels privés explique la majorité des changements de secteur en lycée, soulignant le poids de ce secteur d'enseignement au sein de l'offre scolaire.

D'autres recherches s'intéressant aux modalités d'orientation en lycée ont souligné l'importance des contextes socio-territoriaux dans la construction des choix scolaires (Lemêtre et Orange, 2016 ; Orange, 2012), mais aussi le poids des inégalités et de leur reproduction dans l'orientation des élèves, en lien avec l'origine ethnique (Brinbaum, Moguérou, Primon, 2010) ou les caractéristiques sociales, notamment pour les classes populaires (Thin, 1998 ; Cayouette-Remblière, 2014). Nos analyses pourront ainsi être affinées, d'un point de vue statistique, pour mieux caractériser les profils sociaux, ethniques, genrés des élèves en mobilité intersectorielle au niveau spécifique de l'entrée en lycée.

L'importance de l'orientation, de la structuration de l'offre de formation et de la situation géographique des établissements est essentielle pour comprendre la construction des trajectoires au lycée. L'offre scolaire est différenciée sur le territoire, et génère des formes de spécialisation des publics en fonction des filières de formation proposées par les établissements.

Notre travail souligne la place particulière de l'offre scolaire privée, notamment dans les filières professionnelles, dans la ville de Marseille. Cette offre n'est pas seulement réservée à des familles favorisées, comme d'autres études ont pu le mettre en évidence (NauzeFichet, *op. cit.*), mais elle scolarise deux extrémités sociales du public scolaire : les élites des cités privées des beaux quartiers, dans des trajectoires continues de formation générale, et les élèves en difficulté scolaire et sociale, qui rejoignent souvent le privé à l'occasion d'orientation vers des filières professionnelles. Les établissements professionnels privés

tiennent une place de choix dans l'offre en lycée. En s'implantant aussi dans des quartiers où l'offre publique professionnelle est absente, avec de nombreuses spécialités, les lycées professionnels privés scolarisent une part importante de ces élèves.

Dans quelle mesure ce phénomène relève-t-il d'une spécificité locale ou régionale (la Région ayant en effet compétence sur le lycée et la formation professionnelle) ? Une approche comparative des mobilités intersectorielles avec d'autres territoires, dans lesquels l'offre éducative professionnelle est mieux structurée dans le secteur public<sup>[20]</sup>, permettrait d'approfondir cette réflexion.

Finalement, si le terme de « zapping » évoque un choix de mobilité entre les secteurs scolaires, il ne rend pas suffisamment compte des logiques de la mobilité intersectorielle observée. Celles-ci montrent en effet que l'échec scolaire, le redoublement et l'orientation scolaire sont des moteurs récurrents des changements de secteur qui relativisent l'idée même du choix.

L'offre scolaire (tant par la distribution spatiale des établissements, leur accessibilité inégale, que la composition de leurs filières) joue un rôle majeur dans les mobilités. Elle contribue à inverser à l'entrée au lycée les logiques dominantes de changement de secteur : du privé vers le public dominant au collège, vers un sens public vers privé majoritaire au lycée. C'est visiblement moins la dimension privée des lycées qui entre en ligne de compte, que leur profil professionnel.

La mobilité intersectorielle devient alors une adaptation contrainte à une offre inégale, plutôt qu'une stratégie choisie. C'est ainsi en termes de complémentarités de secteurs, dans des territoires géographiques à l'offre scolaire spécifique et différenciée, qu'il convient aussi de réfléchir aux mobilités intersectorielles, plutôt qu'en termes de concurrences.

## **Bibliographie**

- Audren G. (2012), « Dynamiques scolaires et recompositions socio-territoriales : quels impacts sur la ségrégation à Marseille », *Géographie, Économie, Société*, 14, pp. 147-168.
- Audren G., Lorcerie F. (2013), « A Marseille : une école polarisée mais diverse », *Revue Projet*, n° 33, pp. 42-51.
- Audren G., Baby-Collin V., Dorier E. (2016), « Quelles mixités dans une ville fragmentée ? Une approche par les dynamiques locales de l'espace scolaire à Marseille », *Lien social et Politique*.
- Audren G., Baby-Collin V. (2017), « Ségrégation socio-spatiale et ethnicisation des territoires scolaires à Marseille », *Belgé*, n° 2-3/2017, pp. 1-20.



- Brinbaum Y., Moguérrou L., Primon J.-L. (2010), « Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d’immigrés en France », in *Trajectoire et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, INED, pp. 47-54.
- Caille J.-P. (2004), « Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l’enseignement secondaire », *Éducation et formations*, n° 69, pp. 49-62.
- Caro P., Rouault R. (2010), *Atlas des fractures scolaires en France. Une école à plusieurs vitesses*, Paris, Autrement.
- Cayouette-Remblière J. (2014), « Les classes populaires face à l’impératif scolaire. Orienter les choix dans un contexte de scolarisation totale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 205, 2014/5, pp. 58-71.
- François J.-C., Poupeau F. (2004), « L’évitement scolaire et les classes moyennes à Paris », *Education et Sociétés : Revue internationale de sociologie de l’éducation*, De Boeck Supérieur, 2(4), pp. 51-66.
- Langouët G., Léger A. (1994), *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris, Fabert.
- Léger A. (1990), « Enseignement public et privé : idées fausses et réalités », *Société française*, n° 36, pp. 46-58.
- Léger A. (1997), « Zapping » et tradition familiale », *Cahiers de la MRSH*, Université de Caen, n° 9, pp. 15-44.
- Lemêtre C., Orange S. (2016), « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir/Agir*, n° 37, vol. 3, pp. 63-69.
- Merle P. (2012), *La ségrégation scolaire*, La Découverte, coll. « Repères », 126 p.
- Nauze-Fichet E., (dir). (2004), « Public-privé, quelles différences ? », dossier spécial *Éducation et formations*, n° 69, pp. 7-78.
- Orange S. (2012), « Interroger le choix des études supérieures. Les leçons d’un ‘raté’ d’enquête », *Genèses*, n° 89, 2012/4, pp. 112-127.
- Poulet-Coulibando P. (2007), « Le milieu social des collégiens : confrontations des sources », *Education et formations*, n° 74, Mesurer les inégalités sociales de scolarisation : méthodes et résultats, DEPP, pp. 21-27.
- Proteau L. (2005), « Nomenclature savante et classement profane. Le codage de la catégorie socioprofessionnelle des parents d’élèves dans l’enseignement secondaire français », *Pouvoirs et mesures en éducation*, Hors série n° 1, pp. 267-287.
- Rouillard R. (2011), « Transferts d’élèves entre collèges publics et privés : une réponse locale des acteurs à la crise ? », *Crise et/en éducation. Epreuves, controverses et enjeux nouveaux*, Communication colloque, Paris, 28 et 29 octobre.

- Tavan C. (2004), « Public-privé, trajectoires scolaires et inégalités sociales », *Éducation et Formations*, n° 69, pp. 37-48.
- Toulemonde B. (2017), « Enseignement privé » in van Zanten A., Rayou P., *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, Quadrige, 2<sup>e</sup> édition, pp. 354-357.
- Thin D. (1998), *Quartiers populaires. L'école et les familles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 290 p.
- van Zanten A. (2001), *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, Quadrige, 440 p.
- van Zanten A., Rayou P. (dir.) (2017), *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, Quadrige, 2<sup>e</sup> édition, 887 p.

[1] Direction de l'Évaluation, des Études et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

[2] 36 % de scolarisation privée dans le secondaire à Paris, 41 % dans l'académie de Nantes, 6 % en Corse (2018).

[3] Catégorie socio-socioprofessionnelle.

[4] Cet écart est beaucoup plus variable ailleurs : 28 points d'écart à Paris, 33 à Versailles, académies marquées par une très forte spécialisation sociale du secteur privé vers les catégories sociales supérieures, mais moins de 10 points à Nantes, où la scolarisation dans le privé renvoie à une tradition historique de forte implantation d'un réseau d'établissements privés catholiques, vieux de plusieurs siècles, et moins sélectif socialement.

[5] Fichier Anonymisé d'Elèves pour la Recherche et les Etudes, lancé en 2005 à l'initiative de la DEPP.

[6] La base mise à notre disposition, qui va de 2009 à 2014, permet de suivre les élèves depuis la 6<sup>ème</sup> jusqu'à la classe de première, si les élèves n'ont pas redoublé. Nous ne disposons malheureusement pas des données allant jusqu'à l'année 2015, qui auraient permis de suivre les élèves sur la globalité de leur scolarité dans le secondaire jusqu'au baccalauréat.

[7] avec ses limites, la catégorisation des professions des responsables légaux des élèves proposée par l'Éducation nationale étant à la fois approximative dans son codage, renseigné directement par les secrétaires d'établissements selon une grille de correspondance métier/PCS (Proteau, 2005), et discutable dans sa catégorisation (par exemple, les enseignants sont dans la plus haute catégorie des parents très favorisés, valorisant non pas tant le capital économique que le capital culturel et informationnel, Poulet-Coulibando, 2007).

<sup>[8]</sup> Dans la mesure en effet où nous ne traitons qu'une partie des données ; de nombreuses informations, notamment sur les modalités de scolarisation des élèves (options, spécialités) donneront lieu à des approfondissements ultérieurs de la recherche.

<sup>[9]</sup> Notons aussi sur l'ensemble de la cohorte un taux élevé d'abandons ( $n = 1973 = 19\%$ ) à prendre avec précaution, plus de 20 % d'entre eux intervenant à la fin de la 6<sup>ème</sup>, semblant signifier un problème de suivi pour la première année de la base. L'abandon est très marqué lors du passage au lycée (33 % des abandons ont lieu en 2013). La majorité a lieu avant l'âge de 16 ans, qui marque la fin de la scolarité obligatoire, et au sein de trajectoires continues (90 % n'ont pas changé de secteur scolaire).

<sup>[10]</sup> C'est ce public qui change plus d'une fois de secteur scolaire que J.-P. Caille (*op. cit.*) caractérise comme étant des zappeurs, alors que Langouët et Léger appliquent le terme aux élèves qui changent de secteur une fois (ou plus). Dans le panel 1989 analysé par J.-P. Caille, seuls 7 % des élèves sont zappeurs sur l'ensemble de leur scolarité secondaire, soit un chiffre bien moins élevé que ce que notre cohorte permet d'observer, indiquant une pratique en forte croissance.

<sup>[11]</sup> La politique de l'éducation prioritaire consiste à donner plus de moyens aux établissements les plus en difficultés sociales et scolaires afin de contrer les inégalités en éducation. L'attribution de ces moyens se fait suite à un classement par le MEN des établissements dans les réseaux de l'éducation prioritaire (REP) ou dans les réseaux de l'éducation prioritaire renforcée (REP+), qui concentrent le plus d'élèves en grande difficulté sociale et scolaire.

<sup>[12]</sup> Cité scolaire : ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. À Marseille, les plus grandes cités scolaires privées proposent une scolarisation de l'école primaire au lycée.

<sup>[13]</sup> Ceci pourrait être confirmé par une analyse des caractéristiques sociales des élèves par secteur de scolarisation en fin de scolarité.

<sup>[14]</sup> Nous n'étudions pas ici la question des frais de scolarité du privé sous contrat, variables bien entendu selon les établissements (et parfois selon les revenus des parents, certains établissements fonctionnant avec des grilles tarifaires indexées sur les revenus). Il n'existe pas de données homogénéisées en la matière, et nos observations de terrain dans plusieurs établissements marseillais indiquent des frais allant de moins de 400 € à plus de 2000 € par an.

<sup>[15]</sup> 310 élèves sont scolarisés hors du département des Bouches du Rhône.

[16] Sans retard scolaire, sans difficultés scolaires particulières, une scolarisation majoritaire en 2014 en première générale scientifique.

[17] Une trajectoire continue au sein du secteur public, mais on enregistre chez près du tiers des élèves une mobilité intra-sectorielle, entre collèges REP+.

[18] Autres que celles des métiers de l'hôtellerie, du tourisme et de l'alimentation présentes dans le lycée public hôtelier régional.

[19] Le collège de cette cité scolaire se caractérise par une majorité d'élèves de catégories moyennes, favorisées et très favorisées.

[20] Contrairement à Marseille, où l'offre professionnelle est bien représentée, l'offre professionnelle en lycée est très faible par exemple à Paris, notamment dans le secteur privé (un seul établissement professionnel privé, scolarisant seulement cinquante élèves).